



Annexe aux Instructions de course type Habitables 2021 - 2024

(mise à jour FFV de Juin 2022)

** Les IC type Habitables sont affichées sur le tableau officiel dans les locaux du CNML.*

Nom de la compétition : **BREIZH-CUP 2023 (Régate commune CNL-CNML)**

Dates : **Le dimanche : 2 avril**

Lieu : **CNML - 40, rue du Gélin à LOCMIQUELIC (56570)**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique des Minahouët de Locmiquélic
5C**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ouaccompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau Par VHF sur le canal de course

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est le local du CNML; ils seront également mis en ligne à l'adresse **www.cnml.eu**
- 3.2 Le PC course est situé à dans le local du CNML: email ::**cnml.regates@gmail.com**.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF , numéro qui sera précisé au briefing du dimanche matin

4. CODE DE CONDUITE[DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement] ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (visibilité des cagnards babord et tribord s'ils sont requis)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé dans l'enceinte du CNML
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu(ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue
- 5.4 Le pavillon Y sera effectif tout au long de la régata

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1.1 Dates des courses

Date	Classe	
Dimanche 2 avril 2023	toutes	

- 6.1.2 Une régata par jour, comprenant une, deux ou trois courses.

6.1.3 Briefing au club le dimanche 2 avril à 8H15

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour 9H30

- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.
- 6.5 Le dimanche 2 avril aucun signal d'avertissement ne pourra être donné après 15H

7. GROUPES et PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Pavillons de classe

Flamme **blanche ou jaune** pour le groupe **GR1** (rating inférieur ou égal à 20,5).
Flamme **orange** pour le groupe **GR2** (rating supérieur à 20,5)

7.2 La référence est le coefficient HN Net

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.. Ce sont principalement les Courreaux de Groix

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera par VHF le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Ces informations seront également affichées sur un tableau placé à l'arrière du bateau Comité

- 9.3 **Parcours Côtiers** :Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4.1 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.4.2 Si un bateau commissaire stationné à proximité d'une marque arbore les pavillons «C et R », accompagnés de signaux sonores répétitifs, les prochaines marques seront les bouées A2, A4, A6, A8 à laisser à tribord pour une arrivée entre le bateau comité et la bouée crayon jaune. Si l'arrivée est reportée devant le port de Ste Catherine une mention « + » sera ajoutée au numéro du parcours affiché au tableau.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES DE PARCOURS

- 10.1 Les marques sont les bouées et les balises dans la rade et à l'extérieur
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone d'élevage de moules devant Port Lay et les zones de mouillage de Port Louis et de Locmiquélic.

12. Le Départ :

Le départ de la course sera donné en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé **5 minutes avant le signal de départ**.

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et [le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord OU le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Dès l'envoi du signal préparatoire (4 minutes avant le signal de départ), la règle 42 des RCV s'applique : « un bateau doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau. »

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le bateau comité affichera le nom de la nouvelle marque, son cap et sa distance après l'envoi du pavillon « C » accompagné de signaux sonores répétitifs.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci

modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre [un mât arborant un pavillon bleu] et [le côté parcours de la marque d'arrivée ou une bouée cylindrique gonflable jaune. Son emplacement sera donné avec le parcours du jour. . Pour finir, les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement de la dernière marque.

Si le parcours est prolongé en rade l'arrivée devant le port de Ste Catherine se fera en laissant la bouée M5 à tribord et le bateau comité à laisser à bâbord.

14.2 [DP] Si le Comité de Course est absent quand un bateau finit, le bateau doit effectuer un auto-pointage (imprimé disponible au secretariat du CNML)? Cet imprimé est à remettre au Comité de Course à la première occasion raisonnable.

14.3 Lorsque le pavillon « **O** » (**pavillon** « **Oscar** ») est envoyé à une marque de parcours , la prochaine marque de parcours sera la bouée A2 (à contourner et à laisser à tribord) puis

- Les bouées latérales A4,A6,A8 du chenal Ouest d'accès à Lorient à laisse à tribord
- L'Arrivée entre le bateau Comité à laisser à babord et la bouée ECREVISSE à *laisser à tribord*

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

16.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de : « 25% du temps de course du troisième bateau du groupe » après l'arrivée du troisième bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classées « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5. Cependant le comité se réserve la possibilité de classer les bateaux hors délai conformément au paragraphe 14.2

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux du CNML

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition « BREIZH-CUP 2023 »

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur distance avec application du CVL

- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 8H30 et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 L'émargement est obligatoire au local du CNML, exceptionnellement l'émargement pourra être effectué par VHF au minimum 15 minutes avant le signal d'avertissement de la 1^o course du jour. Pour l'émargement retour, le pointage arrivé ou l'abandon dès son signalement conforme au 19.4 des IC type, en fera office.
- 19.2 Un bateau qui n'a pas émargé avant son départ sur l'eau, sera sanctionné par une pénalité sans instruction. Sauf motif majeur, la pénalité sera DNS pour la course du jour concernée.
- 19.3 La VHF est obligatoire ainsi que la veille sur le canal 16. Le canal de vacation radio sera précisé au briefing.
- 19.4 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.5 Les ancres devront être rangées sur ou sous le pont, elles ne devront pas dépasser de la proue.
- 19.6 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton et/ou la bouée d'amarrage.**
Le non respect du port du gilet entrainera une pénalité de 30% du nombre des inscrits sur la 1^{ère} course du jour courue et validée et ce, sans instructions.
- 19.7 Le n° téléphone 07 88 62 71 84 de sécurité du bateau comité sera opérationnel uniquement pendant la régata et devra être utilisé seulement en cas de problème VHF
- 19.8 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Toute modification dans l'équipage devra être signalée par écrit au comité de course, au début du briefing ou au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement de la 1^o course du jour, en fournissant tous les renseignements d'identification utiles. Un imprimé de déclaration est à disposition des concurrents au secrétariat du CNML.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20.3 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.
- 20.4 Toutefois en cas de force majeure (maladie, accident, circonstances particulières, ...) le chef de bord pourra mentionner par écrit au plus tard lors de l'émargement toute modification de l'équipage et, présenter les licences FFV des équipiers non prévus.
En cas d'émargement par VHF au minimum 15 minutes avant le signal d'avertissement, le n° de licence des équipiers non prévus devra être communiqué au Comité de Course.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 . Des contrôles du matériel de sécurité et de la conformité de l'équipage avec les exigences de la FFV et des instructions de course pourront être effectués, au ponton, avant le départ des bateaux ou dès leur retour
- . **En cas d'absence de licence FFV à jour d'un ou de plusieurs membres de l'équipage, le bateau recevra un nombre de points équivalent à un DNS et ce, sans instruction.**
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant le signal d'avertissement de la 1ère course du jour
- 21.4 **Identification** : En l'absence de numéro de voile les cagnards (2 par bateau) fournis sous caution par le CNML pour identification seront fixés à l'avant tribord et à l'avant bâbord.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arborent le pavillon du CNML

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs arborent le pavillon du CNML
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

Articles 24 à 29 conformes aux IC type Habitables

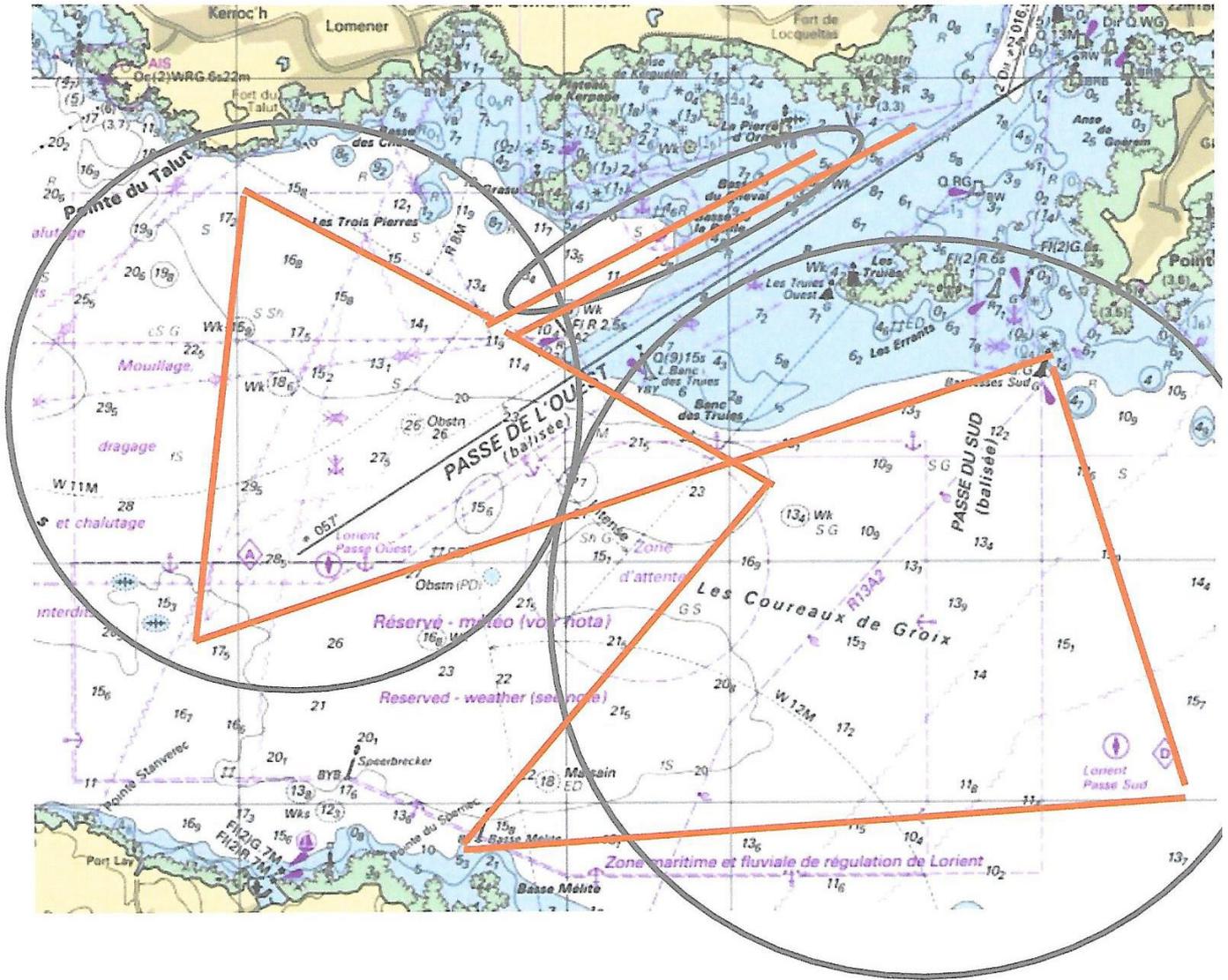
Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Yves Le GAD

Président du comité de course adjoint : Eric LE CORRE

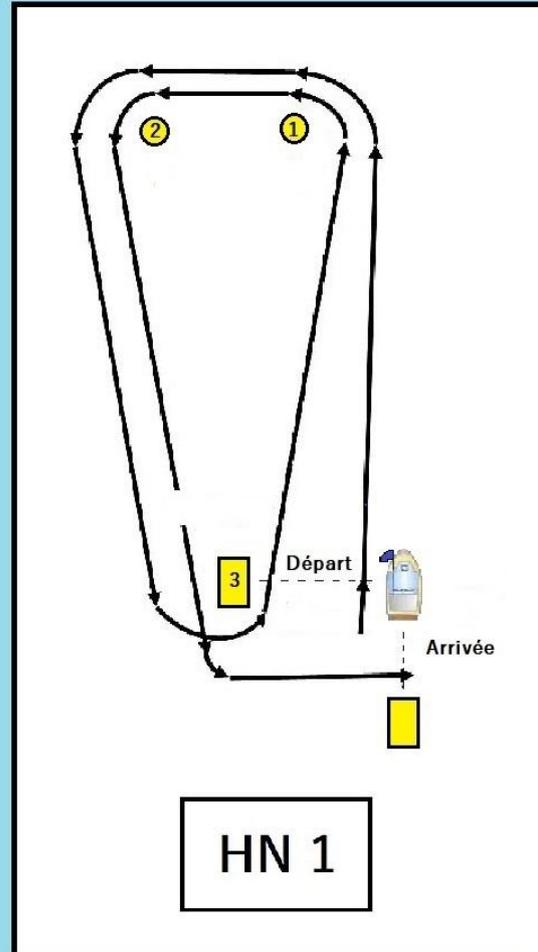
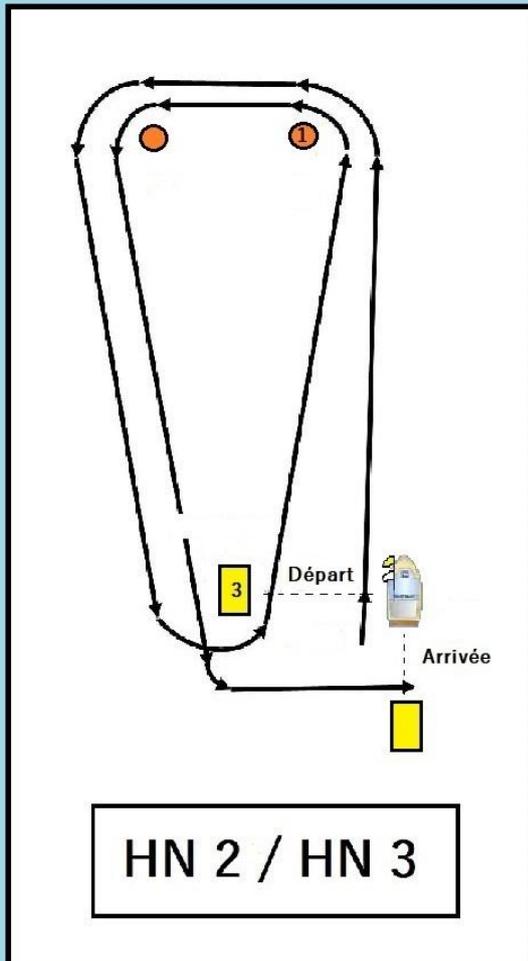
Président du jury : André Le Neures ou Laurence Bourdonnay

ANNEXE « ZONES DE DEPART DES COURSES »



Annexe PARCOURS

1/Parcours construit



- / Départ entre Comité à tribord et bouée crayon Départ
- / Laisser la bouée 1 au vent à babord
(Cap et Distance indiqués sur bateau Comité)
- / Laisser la bouée 2 "Dogleg" à babord
- / Laisser la bouée crayon 3 (sous le vent) à babord
- / Laisser la bouée 1 au vent à babord
- / Laisser la bouée 2 " Dogleg" à babord
- / Arrivée entre Comité à laisser à babord et bouée crayon Arrivée

Ce parcours pourra être réduit (Un tour en moins) ou allongé (Un ou deux tour en plus).

Parcours COTIERS (du N°1 au N°)

Seront publiés et envoyés par courrier électronique aux skippers le mardi 28 mars 2023

Nota : La marque de parcours intitulée **bouée au vent** pourra être une **bouée CNML** ou une **balise**, dans tous les cas cap et distance seront précisés sur le tableau situé à l'arrière du bateau comité.

Les cartes de référence pour l'épreuve sont les cartes SHOM suivantes : 7139 - Lorient de la pte du Talus à la pte de Gâvres (1/20 000) – 7032 - Abords de Lorient de Groix à Belle-Ile (1/50 000).

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques ci-dessous.

Si un bateau du comité de course arborant Pavillon "H" et le « Pavillon de Série » des séries concernées (si plus d'une série en course) (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des

concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons "Aperçu" sur "S" accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le «Pavillon de Série» des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

«La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action

selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.»

LISTE DES MARQUES OU UN POINTAGE OFFICIEL PEUT ETRE EFFECTUE :

Toutes marques de parcours, y compris les bouées jaunes CNML

Ile de Groix :

Bouée Basse Melite - Bouée Edouard de Cougy - Bouée Les Chats – Bouée à but spécial « Basse du Guihel »

Lorient passe de l'ouest :

Bouée A2, bouée A4 - Bouée A6 - Bouée A8 - Bouée Ecrevisse – Bouée Toulhars.

Lorient passe sud :

Bouée Bastresses Sud - Bouée Les Errants -

Rade de Port Louis :

Bouée Banc de Kerzo - Bouée M2 - Bouée M4 - Bouée M2 - Bouée M6 - Bouée Banc du Turc –
Bouée M1 Basse de l'Amiral - Bouée M5.

Locmiquelic Sainte Catherine Port de Plaisance :

Brise clapot, Extrémité poteau vert - Brise clapot, Extrémité poteau rouge.

Rade de Pen Mané :

Pengarne, Tourelle verte,

Le Blavet :

Bouée n°1 - Bouée n°2 - Bouée n°3 et toutes les bouées CNML

ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

NAVIGATION DANS LA RADE ET LES CHENAUX D'ACCES AU PORT DE LORIENT :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade et les chenaux.

Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

- Bateaux desservant l'île de Groix :

Dans les chenaux d'accès au port de Lorient et dans la rade, zone entre la Citadelle de Port-Louis et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

- Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches :

Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :

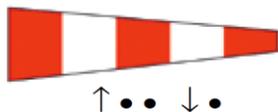
- Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané à Locmiquelic.
- Le port de pêche de Lorient et le port de Sainte Catherine à Locmiquelic
- Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

3) Les feux d'entrée et de sortie de la rade installés sur la vigie de la Citadelle sont à respecter impérativement.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

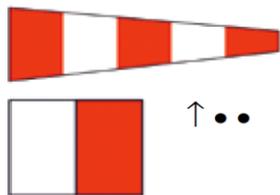
Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour l'ensemble des courses.

Signaux de retard

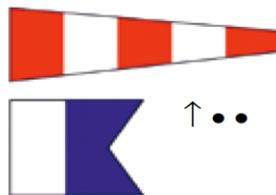


Aperçu

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé sauf si à ce moment la course est *retardée* à nouveau ou *annulée*.



Aperçu sur H Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Signaux ultérieurs à terre.



Aperçu sur A Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Plus de courses aujourd'hui.

Signaux de rappel



X Rappel individuel.



Premier substitut Rappel général. Le signal d'avertissement sera envoyé 1 minute après l'affalé.

Parcours réduit



S Le parcours a été réduit. La règle 32.2 s'applique.

Signaux préparatoires



P Signal préparatoire.



I La règle 30.1 s'applique.



Z La règle 30.2 s'applique.



Pavillon noir. La règle 30.3 s'applique.

Changer le bord suivant



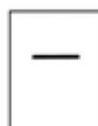
C La position de la *marque* suivante a été changée :



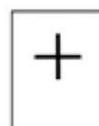
à tribord ;



à bâbord ;



pour diminuer la longueur du bord ;



pour augmenter la longueur du bord.